

Règlement du Battle d'éloquence

Mairie de Rambouillet 2024-2025

Préambule

Dans le cadre du projet Yes You Can favorisant une égalité des chances entre tous, la ville de Rambouillet organise un battle d'éloquence ayant pour objectif d'amener les jeunes à construire une réflexion sur divers sujets d'actualité et à évoluer dans la prise de parole en public notamment sur la maîtrise du stress en vue de leur future vie professionnelle.

Article 1 : Généralités

Le battle d'éloquence est organisé par la ville de Rambouillet, en partenariat avec la MJC l'Usine à chapeaux et la Mission Locale Intercommunale de Rambouillet et le Lycée Bascan.

Ce groupe rassemble donc des acteurs volontaires du territoire ayant un intérêt pour l'égalité des chances entre tous les jeunes et souhaitant donc mettre en commun leurs actions pour un meilleur accompagnement de ces derniers.

Ce battle aura lieu en Salle du Conseil- Hôtel de Ville de Rambouillet.

Article 2 : Objectifs

L'objectif est d'inciter les jeunes à prendre la parole en public tout en créant des liens avec les acteurs de la ville et permettre une meilleure insertion professionnelle pour les jeunes en favorisant une égalité des chances entre tous.

La Ville de Rambouillet, souhaite, à travers ce projet, accompagner les jeunes vers une prise de parole plus construite et assurée et de départager les candidats sur la qualité de leur expression orale et sur les grandes lignes de l'argumentation, sa cohérence et l'originalité de son angle d'étude avec le sujet qui sera préparé par le candidat.

Article 3 : Public

Ce battle est ouvert aux jeunes de 15 à 25 ans habitant et ou scolarisés à Rambouillet ou Rambouillet Territoires.

Article 4 : Déroulement du concours

Le battle sera réparti en **2 phases** :

- Phase 1 : **fin octobre à début décembre 2024** : Préparation et coaching : inciter les jeunes à se lancer dans l'aventure de la prise de parole en public dans un cadre

d'accompagnement à la fois apprenant et bienveillant lors d'ateliers qui porteront sur des thématiques telles que :

- l'art oratoire
- la structuration du discours
- la créativité et l'originalité
- la gestion du temps de parole
- la confiance en soi et la présence scénique

- **Phase 2 : 11 décembre 2024** : Battle d'éloquence organisé par la Ville de Rambouillet. Le temps de parole par candidat sera de 3 minutes.

Article 5 : Critères d'évaluation

Afin d'évaluer les discours des candidats, le comité fondera sa décision sur les critères suivants :

- La qualité de l'expression orale (intonation, vocabulaire, aisance)
- La qualité de l'argumentation (capacité à convaincre, clarté, réflexions et exemples pertinents)
- La présentation (attitude, temps de parole respecté)

Article 6 : Délibération du comité

Après délibération, le 11 décembre 2024, le comité désignera les trois lauréats retenus après le battle organisé par la Ville de Rambouillet.

Le comité est souverain dans la désignation des lauréats du concours. Les résultats du concours sont donnés après le passage de l'ensemble des candidatures, la remise des prix clôturant la battle.

Toute absence d'un candidat ou tout retard entraînera sa disqualification.

Article 7 : Récompenses

Chaque lauréat se verra attribué un bon de 500€ Cultura.

Article 8 : Inscriptions

L'inscription est à réaliser, au plus tard le 15/10/2024 par mail à: egalitedeschances@rambouillet.fr

Le/la candidat(e) devra transmettre les éléments suivants :



Rambouillet

- Nom, Prénom, âge et coordonnées complètes (adresse, adresse email, numéro de téléphone portable)
 - Une présentation d'une page A4 (recto) présentant son parcours et ses aspirations professionnelles
 - Une thématique qu'il souhaite aborder à travers un unique mot (un seul mot, pas une idée)
- Il/elle devra signer une autorisation de droit à l'image pour d'éventuelles photographies prises à l'occasion de tout le déroulement du concours d'éloquence.

La décision du comité de sélection sera transmise au candidat au plus tard le 18 octobre 2024.

La participation au présent concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des décisions du comité qui seront sans appel.